COMMUNIQUÉ INTERNE

À : Tous les employé-e-s

DE : *(… Direction de l’entreprise ou direction du personnel)*

 *(… Nom de l’entreprise)*

DATE : *(…)*

OBJET : **Protocole de communication – possibilité de cas positifs au test COVID-19 en milieu de travail**

En raison des mesures d’urgence reliées à la pandémie, un protocole a été établi par le *ministère de la Santé du NB,* afin de soutenir les employeurs aux prises avec un employé qui a reçu un résultat positif au test COVID-19 et qui peut avoir été sur le lieu de travail en interaction avec des collègues avant que le diagnostic ne soit confirmé.

*(nom de l’entreprise)* s’engage à appliquer ces consignes afin d’assurer la sécurité de tout le personnel. Nous vous invitons à lire les documents joints en annexe afin bien respecter ces consignes. Si vous avez des questions concernant le protocole en cas d’apparition de symptômes ou autres questions générales relativement à la sécurité de votre milieu de travail, vous pouvez contacter les ressources humaines au numéro : *(…)*.

Tous les employés sont tenus d’entrer au travail en respectant les consignes de sécurité établies. Un groupe de dirigeants composé de la communauté d’affaires de la région, des Chambres de Commerce et des autorités municipales, a été créé afin d’appuyer la structure économique, d’assurer la distribution de produits essentiels et de faire en sorte que les consignes prévues par les autorités gouvernementales en cas de dépistage d’un cas dans la région soient respectées.

En espérant le retour à la normale le plus rapidement possible, nous tenons à remercier tous les employé-e-s pour leur engagement et leur disponibilité.